



FICHE RENSEIGNEMENTS POUR LES ENFANTS FREQUENTANT LES SERVICES MUNICIPAUX 20..../20....

Dossier à remettre :

Au bureau de la régie unique : 10 Ter rue des écoles 41350 Vineuil (Groupe scolaire Les Girards)
Tél. 02.54.42.63.20 / Email : regie.unique@vineuil41.fr

Situation familiale : Marié Union libre Pacsé Séparé Divorcé Célibataire Veuf/Veuve

Parent 1

- NOM :
- Prénom :
- Adresse :
- CP : Ville :
- Téléphone fixe :
- Téléphone portable :
- Téléphone professionnel :
- Employeur :
- Email :

Parent 2

- NOM :
- Prénom :
- Adresse (si différente):
- CP : Ville :
- Téléphone fixe (si différent) :
- Téléphone portable :
- Téléphone professionnel :
- Employeur :
- Email :

J'accepte que la ville de Vineuil m'envoie des informations par courrier électronique SMS

➤ **1^{er} enfant** Nom : Prénom : Date de naissance :
Sexe : M F Ecole : Les Girards Les Noëls Classe 20.../20... :

Restauration Scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnellement (planning ou à la carte)

Repas P.A.I (Projet d'accueil individualisé) : Oui Non

Repas ordinaire Oui Non / Repas sans porc : Oui Non / Repas végétarien : Oui Non

Accueil périscolaire : Forfait Matin Forfait Soir + Goûter Forfait Matin et Soir + Goûter OU A la carte (occasionnellement)

Accueil de Loisirs Mercredi (réservations uniquement sur le portail citoyen <https://vineuil41.org/education/regie-unique/>)

Accueil de Loisirs Vacances (réservations uniquement sur le portail citoyen <https://vineuil41.org/education/regie-unique/>)

Animations sportives passerelle-AS-ALSH (réservations uniquement sur le portail citoyen)

Accueil Jeunes

Transport scolaire (écoles des Girards) : oui non

Allergie ou soins spécifiques : Oui Non (à préciser : accident, crises convulsives, hospitalisation, opération,...) :

Attention : aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance et mot des parents, ou mise en place d'un PAI.
En cas de PAI, s'agit-il d'un PAI : alimentaire médicamenteux Merci de préciser la raison du PAI (par exemple intolérance à l'arachide, à des fruits spécifiques, asthme, etc...) :

Dans le cas d'un PAI, vous devez impérativement prendre contact avec le bureau enfance/jeunesse/scolarité
02.54.42.74.80.

Bénéficiaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Dans le cadre du partenariat avec la CAF de Loir et Cher, il est indispensable de fournir la notification AEEH et le nom de la famille qui a été communiqué pour le dossier de l'AEEH.

➤ **2ème enfant** Nom : Prénom : Date de naissance :
Sexe : M F Ecole : Les Girards Les Noël's Classe 20.../20... :

Restauration Scolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnellement (planning ou à la carte)

Repas P.A.I (Projet d'accueil individualisé) : Oui Non

Repas ordinaire Oui Non / Repas sans porc : Oui Non / Repas végétarien : Oui Non

Accueil périscolaire : Forfait Matin Forfait Soir + Goûter Forfait Matin et Soir + Goûter OU A la carte (occasionnellement)

Accueil de Loisirs Mercredi (réservations uniquement sur le portail citoyen <https://vineuil41.org/education/regie-unique/>)

Accueil de Loisirs Vacances (réservations uniquement sur le portail citoyen <https://vineuil41.org/education/regie-unique/>)

Animations sportives passerelle-AS-ALSH (réservations uniquement sur le portail citoyen)

Accueil Jeunes

Transport scolaire (écoles des Girards) : oui non

Allergie ou soins spécifiques : Oui Non (à préciser : accident, crises convulsives, hospitalisation, opération,...) :

Attention : aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance et mot des parents, ou mise en place d'un PAI. En cas de PAI, s'agit-il d'un PAI : alimentaire médicamenteux Merci de préciser la raison du PAI (par exemple intolérance à l'arachide, à des fruits spécifiques, asthme, etc...) :

Dans le cas d'un PAI, vous devez impérativement prendre contact avec le bureau enfance/jeunesse/scolarité 02.54.42.74.80.

Bénéficiaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Dans le cadre du partenariat avec la CAF de Loir et Cher, il est indispensable de fournir la notification AEEH et le nom de la famille qui a été communiqué pour le dossier de l'AEEH.

Au-delà du 3ème enfant, merci de remplir une autre fiche.

REGLEMENTS DES FACTURES Les tarifs et les règlements intérieurs sont disponibles sur : www.vineuil41.fr

• Indiquer le représentant qui prendra en charge les factures :
Pour une facture séparée prendre contact avec le bureau de la régie unique : Tél. 02.54.42.63.20 ou regie.unique@vineuil41.fr

• Allocataire CAF N° de CAF : OU Allocataire MSA N° de sécurité sociale :
La tarification varie en fonction des ressources de la famille. Dans l'hypothèse où le numéro ne serait pas fourni, le tarif maximum sera appliqué.

• Hors CAF / Hors MSA

Fournir la dernière déclaration de revenus, la photocopie du livret de famille et la photocopie des prestations familiales mensuelles. La tarification varie en fonction des ressources de la famille.

J'autorise la Mairie de Vineuil, à consulter mes ressources financières via le service mis à disposition de la CAF nommé « Cdap » et à les conserver.

Un code de connexion sera transmis aux nouvelles familles, par courriel à l'adresse renseignée ci-dessus, nous vous invitons à vous connecter au portail citoyen pour compléter et valider le dossier personnel de votre (vos) enfant(s) en joignant la copie du carnet de vaccination, en détaillant la liste des personnes autorisées à récupérer votre enfant, en renseignant les données complémentaires liées à l'accueil de votre enfant.

Aucune demande de réservation de service ne pourra prise en compte sans avoir complété le dossier sur votre espace sécurisé www.vineuil41.org rubrique : Portail citoyen

Responsable légal de(s) l'enfant(s) nommé(s) ci-dessus :

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur la fiche,
- reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de chaque structure fréquentée par son (ses) enfant(s), et d'en respecter l'ensemble des conditions, le règlement intérieur est consultable sur le portail citoyen.

Le...../...../.....

Signature(s) :